Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 36 (1990)

Heft: 18

Rubrik: Congrès de l'Union des Suisses de France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Congrès de l'Union des Suisses de France

Le Congrès de l'Union des Suisses de France s'est déroulé les 19 et 20 mai dernier sous la présidence de M. Jacques Dreier. Nous reproduisons ci-après la déclaration de M. Carlo Jagmetti, ambassadeur de Suisse en France, ainsi que le texte de l'exposé de M. Claude Borel, chef de la Commission de Coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger. Nous publierons dans un prochain numéro les exposés liminaires des deux orateurs du colloque " les coulisses de la démocratie suisse".

■

Carlo Jagmetti

■

"Je suis très heureux de pouvoir m'adresser à vous encore une fois à l'occasion de votre Congrès. J'ai déjà eu l'occasion de vous parler de nos relations avec l'Europe. Depuis, ce thème est devenu d'une actualité brûlante et son importance dépasse d'ailleurs notre continent. L'histoire européenne a connu un coup d'accélérateur que personne n'a prévu et dont toutes les conséquences sont encore difficiles à évaluer. L'Europe doit toutefois s'organiser pour répondre au nouveau contexte et saisir les opportunités qui se présentent. La Suisse pour sa part doit également trouver sa place dans la nouvelle architecture européenne qui se dessine.

En moins de douze mois nous avons assisté à des mutations considérables en Europe. Les plus frappantes et proprement révolutionnaires, ont eu lieu à l'Est. Avec le dégel du glacis soviétique, les pays de l'Europe Centrale et Orientale se sont engagés vers la démocratie pluraliste et, dans le domaine économique, vers l'adoption de l'économie de marché. Cette transformation est en cours, elle touche profondément ces pays et pour certains d'entre eux elle introduit une philosophie politique et économique entièrement nouvelle. Les facteurs d'incertitude sont encore grands, en particulier en ce qui concerne l'évolution de l'Union Soviétique, et les conséquences de l'unification allemande. Les changements de système par ailleurs ne pourront pas se faire aussi rapidement que l'attente des peuples concernés semble le souhaiter. Les problèmes à résoudre sont en effet considérables et requièrent beaucoup de sacrifices et de patience. Ces efforts devront être accompagnés d'une aide extérieure importante. Les pays industrialisés occidentaux s'y sont engagés et ont commencé d'apporter leur aide bilatérale et multilatérale par l'intermédiaire des institutions financières internationales, dont la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

La Suisse aussi participe activement à cet effort et à sa coordination. Elle a déjà décidé d'apporter son soutien financier et commercial et elle fournit une coopération technique, notamment en matière de formation.

"L'histoire européenne a connu un coup d'accélérateur."

Les développements à l'Est poussent en même temps à la réflexion quant aux nouvelles structures européennes. La Communauté Européenne, déjà engagée depuis 1985, avec l'Acte Unique, dans un processus d'intégration politique et économique, constitue un pôle d'attrait considérable. Pour remplir ce rôle, les Etats membres de la CE entendent renforcer encore davantage et plus rapidement l'évolution vers l'Union qui permettrait également de mieux assimiler l'unification allemande. Une succession de Conseils européens ont tracé les objectifs communautaires et les étapes, accélérées, à parcourir, dont les plus significatives sont l'Union économique et monétaire et l'Union politique. Ces deux démarches parallèles, mais intimement liées dans leur signification et dans leurs conséquences, devraient débuter en décembre 1990 et aboutir à la fin de 1992. Ces efforts communautaires tendent à construire une nouvelle architecture européenne dont le noyau central serait la Communauté Européenne.

Dans un tel contexte, la Suisse est également interpellée. Nous sommes au centre de l'Europe et notre histoire, nos cultures, nos intérêts économiques sont liés à ceux de l'Europe. Nos relations avec la CE doivent donc tenir compte de cette évolution. Tel est le sens des négociations qui s'engageront, vraisemblablement dès le mois prochain, entre les pays de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE) dont la Suisse fait partie, et la Communauté Européenne en vue de créer un Espace Economique Européen (EEE).

L'ampleur de cette entreprise est considérable. Il s'agit en effet de faire appliquer les règles fondamentales du marché intérieur communautaire (l'acquis pertinent) aux 19 pays de la CE et de l'AELE.

Ceci implique l'introduction de la libre circulation des marchandises, des capitaux, des services et des personnes (les quatre libertés) entre les 19 pays. A cela s'ajoute une coopération élargie et approfondie dans ce qu'on appelle les politiques d'accompagnement comme la recherche, la protection de l'environnement, l'éducation, etc.

Il s'agit donc d'une entreprise limitée dans certains de ses aspects, mais ambitieuse dans son but et ses conséquences.

Une entreprise limitée car il ne s'agit, pour les pays de l'AELE, ni d'adhérer à la CE ni de conduire avec cette dernière des politiques communes

vis-à-vis de pays tiers. Une entreprise ambitieuse sûrement car elle touche, à l'exception notable et partielle de l'agriculture, tous les secteurs économiques. Ceci d'autant plus que l'introduction des quatre libertés est indissociable de l'adoption d'un certain nombre de politiques, jugées essentielles par la CE, qui doivent assurer le bon fonctionnement des libertés comme la politique de concurrence.

Les conséquences sont également considérables car le champ d'application du futur accord sur l'Espace Economique Européen est très large. Dans la majorité des cas cela ne pose pas de problème majeur à la Suisse. Dans d'autres domaines comme la liberté de circulation des travailleurs ou la liberté d'établissement, des solutions devront être trouvées, éventuellement au moyen d'exceptions justifiées par la situation particulière de l'Etat concerné. Au-delà des discussions, difficiles, sur la substance de l'accord, les négociations devront également résoudre les problèmes institutionnels. Il faut en effet prévoir des mécanismes de préparation et de prise de décision ainsi que des organes de gestion, de surveillance et de recours qui soient en même temps efficaces et respectueux de la souveraineté des parties à l'accord.

Les négociations relatives à l'accord sur l'Espace Economique Européen débuteront vers la fin juin dans le but de les mener à bien d'ici la fin de cette année ou le début de l'année prochaine. Ceci afin de laisser suffisamment de temps pour engager les procédures parlementaires et, dans le cas suisse, aussi populaires, d'approbation en vue d'une entrée en vigueur le 1er janvier 1993 en même temps que le marché intérieur communautaire.

L'ampleur de l'entreprise suscite évidemment des réactions en Suisse. Le débat sur l'Europe s'est animé depuis une année.

Dans notre pays, certains milieux, attachés au Sonderfall Schweiz, estiment que même l'Espace Economique Européen constitue un danger pour notre indépendance et notre marge de manoeuvre. Une autre tendance, plus restreinte, mais en développement, considère ce pas comme trop timide et prône l'adhésion pure et simple à la CE.

Ce débat montre que la Suisse cherche sa voie et sa place dans une Europe en mutation profonde. Notre pays ne peut pas rester immobile dans un environnement européen, dont nous sommes partie, en mouvement. De l'étranger nous avons parfois tendance à idéaliser l'image de notre pays et à la fixer, mais vous savez bien, vous Suisses de France, que la capacité de s'adapter est une condition essentielle pour garder sa place. Ceci d'autant plus que la Suisse, avec ses cultures, son plurilinguisme, ses institutions démocratiques n'a pas à craindre une intégration européenne qui devra de plus en plus respecter sa propre diversité culturelle et institutionnelle.

Nos traditions ne doivent pas être un frein mais une force et il est heureux qu'après un départ difficile, on ait maintenant trouvé la volonté et les moyens de fêter dignement le 700ème anniversaire de la Confédération. Ce sera, je l'espère, l'occasion d'affirmer notre présence et notre dynamisme en Suisse et à l'étranger."

Claude Borel

"Il m'est particulièrement agréable de participer une nouvelle fois à un Congrès de l'Union des Suisses de France et de vous apporter ainsi quelques "lumières" sur le programme du 700ème anniversaire de la Confédération à l'étranger.

C'est en qualité de secrétaire de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger que je suis parmi vous. Deux mots tout d'abord sur cet organisme plus brièvement appelé la COCO. Les membres sont notamment le Département des Affaires Etrangères, celui de l'Economie Publique, Pro Helvetia, l'OSEC, l'Office National Suisse du Tourisme, la SSR, l'Organisation des Suisses de l'Etranger et bien d'autres institutions intéressées au rayonnement de notre pays hors de ses frontières. La Commission s'occupe notamment de la documentation et des films documentaires distribués par nos ambassades et consulats, elle organise des semaines suisses, des pavillons d'hôte d'honneur et fonctionne en outre comme commission des expositions universelles, avec comme "menu" les participations à Seville et Gênes en 1992, Vienne et Budapest en 1995. C'est à elle que le Conseil Fédéral a confié la coordination, dans la mesure de ses faibles moyens, des manifestations du 700ème à l'étranger. Il va de soi que l'on ne pourra pas s'occuper à Berne de tout ce qui se passera dans le monde entier et qu'une très large part de responsabilité incombera à l'initiative locale.

Le Conseil Fédéral et le Parlement nous ont finalement accordé un crédit de 10 millions de francs, alors que le message soumis au Parlement en automne 1988 ne prévoyait pas un centime pour le 700ème à l'étranger. Il va de soi qu'avec un tel montant toute comparaison avec la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française à l'étranger doit d'emblée être exclue, puisqu'il correspond à la somme engagée par la France dans la seule ville de New York. Notre Commission a dès lors choisi de mettre davantage l'accent sur l'information que sur le prestige.

Le crédit à disposition servira d'une part à financer un programme préparé en Suisse pour le monde entier (exposition, film, documentation, invitation de journalistes) et d'autre part à soutenir des manifestations ponctuelles. Les demandes d'aide financière doivent nous être adressées par l'intermédiaire des représentations suisses concernées avec description du projet et devis détaillé. Comme nous approchons à grands pas de 1991, nos crédits sont déjà en bonne partie engagés.

"Mettre davantage l'accent sur l'information que sur le prestige."

Il est temps de passer en revue les divers volets du programme.

Tout d'abord celui consacré aux mass media. Nous avons prévu à la fois une très large distribution de dossiers de presse sur la Suisse et de nombreuses invitations en Suisse de journalistes étrangers et d'équipes radio-TV. La coordination sera assurée par l'ONST.

En ce qui concerne les dossiers de presse, ils seront diffusés en trois vagues successives : 2ème semestre 1990, décembre 1990 et février 1991. Ils comprendront une cinquantaine d'articles de 2-3 pages qui iront du général au particulier. La rédaction de ces dossiers a été confiée à l'ATS et plus particulièrement à M. Jörg Müller, ancien rédacteur de la "Revue Suisse".

La première vague visera près de 12000 destinataires, les suivantes respectivement 5000 et 3000. En principe 1200 exemplaires sont prévus pour la France lors de la première diffusion.

Quant aux invitations de journalistes, elles concerneront 200 représentants de la presse écrite et 100 des médias électroniques. En plus de cela, l'ONST mettra sur pied son habituel programme destiné aux spécialistes du tourisme et qui englobe chaque année plusieurs centaines de journalistes ; de son côté, la SSR accueillera aussi diverses équipes radio ou TV, mais l'ensemble de ces activités sera étroitement coordonné par l'ONST et la SSR.

Pour la France, nous avons prévu d'inviter une dizaine de journalistes de la presse écrite ; 1 ou 2 équipes radio et 1 ou 2 équipes TV seront invitées par la SSR.

Pour des raisons financières et de droits, la COCO ne pourra pas offrir gratuitement des émissions TV et des films de fiction à des chaînes TV françaises intéressées ; la seule offre disponible est celle des documentaires qui figurent dans le catalogue des films COCO. Quant à la SSR, elle procédera directement à de nombreux échanges de programmes.

Le deuxième volet concerne les manifestations culturelles. En France, Pro Helvetia se montrera fort active. En plus des programmes du Centre culturel de Paris, PH organisera des cycles de manifestations culturelles à Marseille (printemps 91) **P.10 →**

CONSULTATION JURIDIQUE

par Elisabeth Morand de Gasquet

Surendettement des particuliers et des familles

Le précédent numéro avait trait à l'analyse pratique de la loi du 31 Décembre 1989 relative à la prévention des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles. La deuxième partie abordée est celle où la procédure n'a pu aboutir devant la Commission Départementale et où il est nécessaire d'aller devant le Tribunal d'Instance.

Le juge est saisi :

- □ soit par la Commission ;
- □ soit à la demande du débiteur ;
- □ soit d'office par le Tribunal d'Instance ;
- □ soit à la demande d'un autre Juge ; lorsqu'à l'occasion d'un litige ou d'une procédure d'exécution est constatée une situation de surendettement.

Le Juge peut obtenir tout renseignement lui permettant d'apprécier la situation du débiteur.

Si la situation du débiteur l'exige, le Juge peut prononcer la suspension provisoire des procédures d'exécution portant sur les dettes autres qu'alimentaires pour une durée n'excédant pas deux mois renouvelable une fois.

Le Juge peut saisir la Commission, si elle n'a pas déjà été saisie auparavant, pour une mission de conciliation. La commission rendra compte au Juge de sa mission.

Pour assurer le redressement du débiteur, le Juge peut :

- □ reporter ou rééchelonner le paiement des dettes autres que fiscales, parafiscales, ou envers les organismes de sécurité sociales ;
- □ le délai de report ou d'échelonnement ne peut excéder cinq ans ou la moitié de la durée restant à courir des emprunts en cours ;
- □ il peut décider que les paiements s'imputeront d'abord sur le capital ou que le taux d'emprunt sera réduit ;
- □ il peut demander cependant au débiteur de s'abstenir d'actes qui aggraveraient son insolvabilité.

Les quelques données sur cette Loi importante ont paru nécessaires, car certains ressortissants Suisses, consommateurs comme tous d'ailleurs, ont lourdement grevé leur budget par des emprunts de toute nature.

Les modalités de la procédure instituée par la Loi du 31 Décembre 1989 leurs permettront d'avoir des échappatoires, avec la nécessité d'une vigilance accrue face aux tentations de la consommation. ■

P.7 → et à Lyon (automne 91). Avec le DFI, nous soutiendrons une importante présence suisse à Cannes. Quant à l"Epopée de l'Europe", le spectacle multimédias de J.Pilet, elle sera présentée à Bruxelles ou Strasbourg. L'Orchestre de chambre de Lausanne participera au Festival de Strasbourg (Juin 91) et jouera peut-être aussi à Paris. Enfin, il n'est pas exclu qu'une importante exposition Giacometti ait lieu à Paris à fin 91.

Toutes les représentations suisses qui le souhaitent recevront l'exposition "La Suisse - Face à Face" qui représentera les divers aspects de la Suisse, notamment politiques. Il ne s'agira pas là d'une exposition de prestige accueillie dans les plus grands musées. Ses 72 panneaux de carton (200 x 50 cm), devraient intéresser un assez large public, mais le cas échéant aussi les milieux universitaires, à titre d'information générale. Elle sera subdivisée en 7 chapitres ("Comment les autres nous voient-ils ?" ; "Comment vivons nous aujourd'hui ?" ; "La Commune : c'est là que nous sommes chez nous" ; "Les cantons : je suis Thurgovien/je suis Neuchâteloise"; "la Confédération : nous voulons participer" ; "Les défis de notre temps"; "Notre place dans le monde") ; un côté des panneaux comprendra de grandes photos d'une soixantaine d'habitants de la Suisse et l'autre côté divers textes explicatifs accompagnés d'illustrations. Le titre "Wir leben so - wie lebt ihr ?" a été modifié, à la suite de très nombreuses critiques ; le nouveau titre "La Suisse - Face à Face" met en évidence le dialogue entre le spectateur et les personnages photographiés.

L'exposition inclura une sorte de podium sur lequel pourra être placé un appareil vidéo diffusant le film "Visages suisses".

Ce film comprendra une vingtaine de portraits de Suisses connus (Pascal Auberson, Girardet, Botta, Tinguely, Delamuraz, Vreni Schneider) ou peu connus (un soldat, une présidente de commune, une apprentie), réalisés par 10 cinéastes suisses parmi lesquels Goretta, Godard, Reichenbach, Gloor, Körfer, Schlumpf. C'est en principe la version courte (30 min) qui accompagnera l'exposition ; quant au film original en 35 mm, nous n'en disposerons que de quelques copies à la Centrale, plutôt destinées aux pays du Tiers-Monde.

En plus du film, l'animation de l'exposition sera assurée par des conférences et séminaires universitaires. Pour ne pas multiplier les voyages, il importe de coordonner dans la mesure du possible les invitations de conférenciers pour qu'ils puissent s'adresser à plusieurs auditoires différents. Nous espérons aussi qu'il sera souvent possible de recruter des orateurs sur place. Nous préparons d'ailleurs un discours de base sur le fédéralisme et la démocratie qui sera joint à l'exposition.

Pour l'un ou l'autre grand séminaire (ex : celui envisagé à Clermont-Ferrand), nous avons prévu un budget indépendant de celui alloué à Pro Helvetia en marge de l'exposition. Le soutien financier accordé pour ces manifestations ne pourra toutefois guère dépasser 10.000 francs par projet. Nous partons de l'idée que nos partenaires disposent aussi de certains moyens...

En ce qui concerne la documentation, trois projets vous sont connus : les 12 volumes d'"Ars Helvetica", le calendrier Swissair (avec préface du chef du DPAE) et la cassette multimédias ; cette dernière devrait en principe comprendre deux livres (1 "Lesebuch" et 1 "Glossaire" de 1000 mots-clefs sur la Suisse), la cassette-vidéo de "Visages suisses" et un disque-compact ; la production est en cours.

Deux mots encore sur les Suisses à l'étranger et les fêtes du 1er Août. Nous n'avons reçu aucun projet culturel ou historique de la part des Suisses de France. Dans toute la mesure du possible, les autres manifestations devraient être autofinancées, en particulier avec l'appui de Swissair qui mettra un accent particulier sur la 5ème Suisse en 1991.

Nous n'excluons toutefois pas de soutenir la venue de l'un ou l'autre groupe folklorique ou culturel (ex: un mime), mais en aucun cas pour une manifestation de caractère purement local. Il en va de même pour d'éventuelles expositions regroupant divers artistes suisses, comme on a l'intention d'en organiser à Paris, Dijon, Annecy et Marseille, mais ces projets devraient si possible être coordonnés pour l'ensemble de la France. De toute façon, comme je l'ai dit, nos moyens financiers sont déjà fortement engagés et il importe que les organisateurs potentiels se hâtent s'ils ne veulent pas se trouver face à des caisses vides...

Voilà dans les grandes lignes, comment se présente notre programme et quels sont les principaux points encore en suspens. J'écouterai avec intérêt vos remarques et suggestions." ■